



Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Par la Fondation canadienne des
femmes

Recommandations

1. Que le gouvernement investisse 100 millions de dollars à l'échelle nationale dans l'égalité des genres.
2. Que le gouvernement réponde aux appels à la justice formulés dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA).
3. Que le gouvernement adopte un plan en vue de mettre en place des services de garde d'enfants abordables.
4. Que le gouvernement s'appuie sur son approche en matière d'égalité des genres.

À propos de nous

La Fondation canadienne des femmes est un chef de file national dans le mouvement vers l'égalité des genres au Canada. Par des activités de financement, de recherche, de défense des droits et de partage d'informations, elle s'emploie à opérer un changement systémique englobant toutes les femmes. Grâce au soutien qu'elle apporte aux programmes communautaires, la Fondation procure aux femmes et aux filles les outils dont elles ont besoin pour se soustraire à la violence, sortir de la pauvreté, reprendre confiance et accéder aux rôles de leadership.

Lancée en 1991 pour répondre à un besoin critique de philanthropie axée sur la femme, la Fondation canadienne des femmes compte parmi les plus importantes fondations vouées aux femmes dans le monde. Avec le soutien de donateurs, elle a amassé plus de 90 millions de dollars et financé plus de 1900 programmes un peu partout au Canada. Ces programmes visent essentiellement à traiter les causes profondes des problèmes les plus critiques et à aider les femmes et les filles qui font face aux plus grands obstacles.

Parvenir à l'égalité des genres n'est pas seulement un élément fondamental des objectifs de développement durable (ODD), mais aussi un moyen certain d'accroître la prospérité économique et la pleine participation de tous les membres de la société. En 2019, selon l'ONU, « il n'y a pas suffisamment de progrès par rapport à des questions structurelles à l'origine des inégalités de genre, telles que la discrimination juridique, les normes et attitudes sociales injustes, la prise de décision sur les questions sexuelles et reproductives et les faibles taux de participation politique » [TRADUCTION]. Une bonne politique publique exige une solide analyse comparative intersectionnelle entre les sexes qui tient compte des conséquences différentielles selon les collectivités et assure ce qui suit :

- Un financement suffisant pour soutenir un mouvement de femmes fort, diversifié, actif et durable afin d'atteindre l'égalité des genres. Une coordination nationale pour faire en sorte que les femmes puissent s'attendre aux mêmes mesures de protection et de soutien où qu'elles se trouvent au pays, sachant que dans un pays aussi diversifié que le Canada, une approche universelle n'est pas possible.
- Une réponse globale de décolonisation aux appels à la justice du rapport de l'Enquête nationale sur les FFADA.
- Un accès égal à des services de garde réglementés abordables pour les familles.
- La pleine participation des femmes au marché du travail dans des milieux de travail exempts de violence et de harcèlement sexuels offrant l'équité salariale et la totalité des mesures de protection des droits des travailleurs et de la personne.
- L'attention du gouvernement à l'application d'un cadre intersectionnel, l'exécution d'une analyse comparative entre les sexes PLUS des politiques, des programmes et des règlements fédéraux, de sorte que l'égalité des genres constitue un objectif fondamental du travail gouvernemental.

Pour faire en sorte que l'approche adoptée par le gouvernement pour améliorer la compétitivité du Canada soit inclusive et qu'elle tienne compte des besoins des femmes, nous recommandons ce qui suit :

1. Investir 100 millions de dollars dans un mouvement de femmes diversifié.

L'environnement actuel rend encore plus urgente l'atteinte du cinquième objectif de développement durable : c'est le moment de mettre à profit les progrès que nous avons réalisés, sans quoi nous risquons de perdre le terrain que nous avons gagné - tout en veillant à ce que toutes les femmes soient représentées. Un secteur des femmes suffisamment financé s'est avéré être le moyen le plus efficace pour faire en sorte que les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des genres soient maintenus et renforcés.

Les organisations de femmes doivent pouvoir compter sur des fonds qui permettent de renforcer leurs capacités et d'élargir leur portée afin d'élaborer des solutions à long terme, y compris des changements de culture qui aident la population à comprendre les inégalités entre les genres selon une approche multidimensionnelle.

- a. Continuer d'accroître les fonds de renforcement des capacités des organisations de femmes par l'intermédiaire du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et des ministères et services parallèles responsables des domaines stratégiques clés pour l'égalité des femmes et celle des genres, notamment celui de la Justice, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) : 65 M\$.**

Le secteur des femmes est encouragé par l'engagement pris par le gouvernement, à l'échelle internationale, de soutenir les organisations de femmes partout sur la planète par l'intermédiaire de la Politique d'aide internationale féministe. Nous recommandons l'adoption d'un niveau d'engagement de financement similaire des organisations de femmes au Canada et la création d'un fonds de contrepartie pour la philanthropie féministe nationale avec un maximum annuel adéquat.

- b. Renforcer la capacité de financement, de rassemblement et de direction de la Fondation canadienne en matière d'égalité des genres : 10 M\$.**

En tant que seul fonds national pour les femmes au Canada, la Fondation occupe une position unique au sein du mouvement des femmes au pays et assume une responsabilité distincte à son égard. Elle sait où les besoins sont les plus criants à l'échelle régionale et nationale. Nous sommes renommés et hautement appréciés pour notre expertise en tant que bailleur de fonds, organisme de renforcement des capacités, agent de renforcement, responsable et mobilisateur de connaissances. La Fondation est bien placée pour appuyer le leadership du gouvernement dans le mouvement en faveur de l'égalité des genres et de tous les objectifs de développement durable.

- a. Appuyer de vastes consultations avec les organisations de femmes nationales, régionales et locales relativement à l'élaboration d'un plan d'action national pour réaliser l'égalité des genres : 1,5 M\$.**

S'appuyant sur des travaux déjà financés par Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)¹, des femmes d'organisations de tout le pays ont proposé de mener de vastes consultations nationales pour produire un plan d'action national en matière d'égalité des genres. Il s'agirait

¹ Dans le cadre du projet du Réseau d'égalité des genres Canada, mis sur pied et facilité par la Fondation canadienne des femmes.

d'un processus de consultation de grande envergure dans toutes les provinces et tous les territoires, avec la pleine intégration des organisations nationales de femmes qui comprendrait :

- la création d'un comité directeur national;
- la détermination des organismes provinciaux, territoriaux et (ou) régionaux responsables;
- la mobilisation générale du mouvement des femmes, en particulier des femmes autochtones, des femmes noires et des femmes de couleur, des jeunes femmes et des femmes handicapées.

Ce processus de 15 mois procurera une feuille de route pour bâtir et renforcer le mouvement des femmes au Canada en reliant les organismes de promotion de l'égalité des genres.

b. Financer la participation de la société civile à Beijing +25 et aux réunions internationales connexes sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), y compris des examens périodiques des objectifs de développement durable et des traités des Nations Unies : 500 000 \$

Nous saluons l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre de son premier examen national volontaire envers un processus de collaboration pour l'élaboration d'une stratégie nationale concernant le Programme à l'horizon 2030. Compte tenu de l'importance que le gouvernement attache à s'assurer que la stratégie tient compte des besoins des femmes, nous recommandons d'affecter des fonds pour soutenir la contribution des organisations de femmes à l'élaboration de la stratégie et leur permettre de jouer un rôle central dans sa mise en place et son suivi.

L'année 2020 marque le 25^e anniversaire historique du lancement du Programme d'action de Beijing, et la société civile canadienne organise un examen des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. Il s'agit d'un point important auquel mesurer et marquer les progrès du Canada dans l'élimination des obstacles systémiques pour les femmes dans tous les secteurs de la société, et le gouvernement a un rôle à jouer pour assurer la pleine participation de toutes les femmes.

La vision du Programme à l'horizon 2030 ne sera réalisée qu'avec la mise en place d'excellents programmes à l'échelle communautaire. Nous recommandons d'accroître le financement offert aux organismes communautaires de tout le pays qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en offrant des programmes et des services qui tiennent compte des besoins des femmes et qui adoptent une perspective intersectorielle.

c. Donner suite au rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes des Nations Unies en investissant des fonds pour lancer l'élaboration d'un plan d'action national complet visant à mettre fin à la violence contre les femmes : 5 M\$

La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Dubravka Šimonović, a publié au Conseil des droits de l'homme son rapport concernant sa visite au Canada. Elle a résumé plusieurs domaines de préoccupation dans lesquels le Canada ne respecte pas les recommandations des multiples déclarations de l'ONU qu'il s'est pourtant

engagé à appliquer. Le gouvernement fédéral devrait répondre aux préoccupations soulevées dans le rapport en question.

- d. Assurer l'accès à l'aide juridique dans toutes les régions du pays pour permettre de multiples façons d'obtenir de l'information et des conseils juridiques lorsqu'on est confronté à toute forme de violence fondée sur le sexe (VFS), y compris l'agression sexuelle : 18 M\$**

L'accès à l'aide juridique est inadéquat pour de nombreuses femmes au Canada, et les dépenses ont chuté au fil des ans. L'Association du Barreau canadien affirme que l'accès restreint à l'aide juridique en matière civile touche de façon disproportionnée les femmes et les peuples autochtones, ainsi que d'autres groupes défavorisés. Sans accès à des conseils et à un soutien juridiques, les femmes qui ont subi une forme quelconque de violence risquent d'être de nouveau victimisées dans les procédures et les systèmes judiciaires par lesquels elles doivent passer pour obtenir un recours. L'accès est également inégal, car chaque province et territoire a des exigences minimales différentes. De nombreux critères servent à restreindre considérablement l'admissibilité et limitent donc considérablement l'accès à la justice. Les critères de l'aide juridique doivent être normalisés, ce qui peut se faire par l'intermédiaire des structures fédérales-provinciales-territoriales.

- 2. Répondre aux appels à la justice formulés dans le rapport de l'Enquête nationale sur les FFADA, qui comprennent notamment un plan d'action national pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.**

Les femmes dans les collectivités autochtones ont un besoin criant de nombreux services allant des écoles à la prévention du suicide en passant par le logement et la salubrité de l'eau potable. L'enquête montre à quel point de nombreux services sont déficients pour elles, leurs familles ou leurs collectivités et lève le voile sur le racisme et le sexisme systémiques dont elles sont victimes.

La première étape consiste à reconnaître les préjudices de la colonisation qui ont mené à l'assassinat et à la disparition de tant de femmes et de filles autochtones et à s'y attaquer directement. Nous appuyons les appels à la justice du rapport et comprenons la nécessité de mettre en œuvre les changements systémiques qui y sont décrits. Il doit y avoir un financement suffisant pour donner suite à toutes les parties des appels à la justice, avec la pleine participation des familles, des collectivités, des organismes et de tous les secteurs du gouvernement.

- 3. Élaborer et financer un programme universel de services de garde en collaboration avec les provinces et les territoires.**

L'accès à des services de garde d'enfants abordables est d'une importance cruciale pour assurer la compétitivité du Canada. Le manque de services de garde abordables restreint la participation des femmes au marché du travail, alors que les femmes au Canada dépassent les hommes au chapitre du niveau d'études. Les services de garde constituent un problème en matière d'égalité des sexes et de sécurité du revenu pour les familles de tous les niveaux de revenu.

Les familles se trouvent confrontées à un double problème : des frais de garde d'enfants extrêmement élevés et une pénurie importante de places en services de garde réglementés. Environ 44 % des enfants d'âge non scolaire vivent dans des « déserts en matière de services de garde » : des collectivités où l'accès aux services de garde réglementés est insuffisant.

La Fondation accueille favorablement le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement et la signature des accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec les 13 provinces et territoires. Bien que nous soyons encouragés par les investissements supplémentaires et les engagements à long terme que cela a engendrés dans certaines provinces, nous demeurons préoccupés par le fait que cela ne suffit pas à créer les services de garde nécessaires pour répondre aux besoins des familles et de notre économie.

Nous recommandons que le gouvernement continue de progresser vers l'accès universel à des services de garde d'enfants inclusifs, abordables et de qualité grâce à une approche par étape à long terme qui porterait les investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à 1 milliard de dollars en 2020 et qui se traduirait par une augmentation annuelle de 1 milliard pendant 10 ans.

Cela permettrait au Canada d'atteindre le niveau de dépenses recommandé à l'échelle internationale et d'offrir un accès à des services de garde d'enfants abordables et de grande qualité, de soutenir les enfants, les familles et la prospérité du Canada.

4. Continuer de miser, pour bâtir l'égalité des genres, sur une approche gouvernementale qui comprend les éléments suivants :

- a. **Accroître la prospérité économique des femmes en veillant à ce que le commissaire à l'équité salariale dispose de fonds suffisants pour mettre en œuvre les dispositions législatives nécessaires et entreprendre les travaux d'enquête et de réglementation nécessaires, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.**

Nous recommandons que le gouvernement investisse 80 millions de dollars par année dans une commission de l'équité salariale et qu'il embauche 50 agents spécialisés dans l'application de l'équité salariale. Il faudrait également élargir la législation et les mesures de soutien pour combler l'écart salarial. Il est surprenant que la *Loi sur l'équité salariale* ne traite pas de la transparence salariale comme d'un autre mécanisme pour assurer l'équité salariale. La transparence salariale, de concert avec une législation proactive en matière d'équité salariale, est en effet reconnue comme un élément clé pour réduire l'écart salarial entre les genres. Bien que le gouvernement fédéral se joigne à l'Ontario et au Québec pour adopter des lois, des règlements et des mesures précis en matière d'équité salariale, le Canada est encore loin de combler l'écart salarial entre les genres pour ce qui est des femmes et, plus particulièrement, des femmes autochtones, noires, de couleur et handicapées. Il s'agit pourtant là d'un droit fondamental de la personne pour toutes les femmes.

- e. **Mettre en œuvre une solide analyse comparative intersectionnelle entre les sexes à partir de l'étape d'élaboration des politiques et du Cadre des résultats relatifs aux sexes, dans l'ensemble du gouvernement.**

La Fondation attend avec impatience la mise en œuvre intégrale de l'analyse comparative intersectionnelle entre les sexes à l'échelle du gouvernement fédéral. Avec les femmes qui dépassent les hommes au chapitre du niveau d'études, l'accès des femmes au marché du travail et la reconnaissance des répercussions des budgets fédéraux sur chacun des sexes sont essentiels à la prospérité du Canada. Le Comité FINA et le ministère des Finances doivent faire appel à des spécialistes en analyse comparative entre les sexes PLUS (ACS+). Un exemple de politique : si les fonds pour appuyer la lutte contre la radicalisation dans le cadre de la sécurité publique englobaient la radicalisation de la violence contre les femmes, des événements comme l'attaque à la camionnette à Toronto (dont l'auteur se revendiquait comme « incel » [célibataire involontaire]) auraient pu être évités. Le racisme sexiste, comme les attaques perpétrées contre des femmes musulmanes, est en hausse et doit lui aussi être contré.